

SEANCE DU LUNDI 13 JUIN 2022



L'an deux mil vingt-deux, le lundi treize juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le sept juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre MIAGOUX, Maire.

Etaient présents : Mr MIAGOUX Jean-Pierre, Mr GERBE Alain, Mr PETILLON Loïc, Mr LE BRUN Thierry, Mr RAPHALEN Michel, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard, Mr FERREIRA DA COSTA José, Mme BUREL Elodie, Mr GOUZIEN Eric, Mr DEPIENNE Romain et Mme PELLEN QUINIOU Perrine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme LANNOU Annie, excusée, qui a donné procuration à Mr QUEFFELEC Thierry, Mme LE GALLO Valérie, excusée, et Mr VAN THIELEN Yves.

Mme BUREL Elodie a été élue secrétaire.



Le conseil municipal a :

- émis un avis favorable à l'occupation de la zone littorale, à savoir le nord de l'étang de Trunvel jusqu'à la plage de Kerbinigou, par la classe des CM de l'école publique de TREGAT dans le cadre de l'obtention du label « aire marine éducative » - Délibération n° 2022/35 ;

- voté les subventions suivantes au titre de l'année 2022 (1 abstention) :

• Bibliothèque de TREGAT	700,00 €
• Marcassins Sportifs de TREGAT	1 000,00 €
• Société de Chasse de TREGAT	150,00 €
• Conseil Local des Parents d'Elèves de TREGAT	3 000,00 €
• Les Pongistes Bigoudens - POULDREUZIC	40,00 €
• Club Athlétique Bigouden – PONT-L'ABBE	40,00 €
• Plonéour Tennis Club	80,00 €
• Escalade Bigoudène – PLOGASTEL ST GERMAIN.....	120,00 €
• Handball Club du Haut Pays Bigouden – PLOGASTEL ST GERMAIN.....	240,00 €
• Les Restaurants du Cœur – PONT-L'ABBE	80,00 €
• Association Jonathan Pierres Vivantes du Finistère – BREST	50,00 €
• Secours Catholique – QUIMPER.....	80,00 €
• Enfance et partage – QUIMPER.....	20,00 €
• Association Les Petits Bonheurs – POULDREUZIC.....	20,00 €
• Secours Populaire – PLONEOUR-LANVERN	50,00 €
• Banque alimentaire – QUIMPER	80,00 €
• France Alzheimer – BREST	100,00 €
• APF France Handicap – QUIMPER.....	50,00 €
• Handisport Cornouaille – QUIMPER.....	25,00 €
• Association Chiens Guides d'Aveugles en Finistère – QUIMPER.....	25,00 €
• Adapei 29 – QUIMPER	25,00 €
• DDEN – PONT-L'ABBE	30,00 €
• Bretagne vivante - BREST	50,00 €
• Eau e Rivières – BELLE-ISLE-EN-TERRE	20,00 €
• Solidarité Paysans – BRIEC	50,00 €
• Elevage et Passion en Pays Bigouden	58,60 €
• Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère.....	20,00 €
soit un total de	6 203,60 €

Délibération n° 2022/36 ;

- autorisé le Maire à demander le versement d'une participation d'un montant de 3 255,60 € à la commune de Plovan pour les dépenses de fonctionnement de l'école pour les enfants scolarisés avant le 1^{er} septembre 2015 et au 1^{er} septembre 2021 – Délibération n° 2022/37 ;
- décidé de solliciter l'aide de la communauté de communes au titre du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière pour l'opération « L'Orée du Bois », pour un montant de 19 421 € (3 abstentions : Eric GOUZIEN, Perrine PELLEN QUINIOU, Michel RAPHALEN) - Délibération n° 2022/38 ;
- autorisé le Maire à signer la convention avec l'OPAC de Quimper Cornouaille prévoyant le transfert dans le domaine communal de la totalité des espaces et équipements communs propres au lotissement « L'Orée du Bois » (4 abstentions : José FERREIRA DA COSTA, Eric GOUZIEN, Perrine PELLEN QUINIOU, Michel RAPHALEN) - Délibération n° 2022/39 ;
- accepté l'adhésion de la commune au Conseil en Energie Partagé jusqu'au 31 décembre 2025, et les conditions de la convention et autorisé le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention – Délibération n° 2022/40 ;
- pris acte du projet de convention concernant l'accès au service enfance du CCAS de Plonéour-Lanvern pour l'année 2022, à savoir un tarif de 37 € par jour et par enfant à la charge de la commune. Il est précisé que le CCAS de Plonéour-Lanvern a décidé depuis de reconduire les précédents tarifs à savoir : 3,30 € par jour et par enfant pour le 1^{er} enfant et 4,60 € par jour et par enfant pour les suivants – Délibération n° 2022/41 ;
- décidé de publier les actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune. La liste des délibérations sera affichée en mairie – Délibération n° 2022/42 ;
- décidé d'acquérir une débroussailleuse de marque Husqvarna, type 545 RX avec tête alu, pour la somme de somme 716,89 € HT (860,27 € TTC) – Délibération n° 2022/43 ;
- décidé d'acquérir du matériel de sécurité incendie pour la salle de l'ancienne gare pour la somme de 765,76 € HT (918,91 € TTC) – Délibération n° 2022/44 ;
- décidé d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Finistère, et d'y cotiser pour l'année 2022 pour la somme de 100 € - Délibération n° 2022/45 ;
- approuvé le renouvellement de l'abonnement annuel à Panneau Pocket pour la somme de 130,00 € - Délibération n° 2022/46.